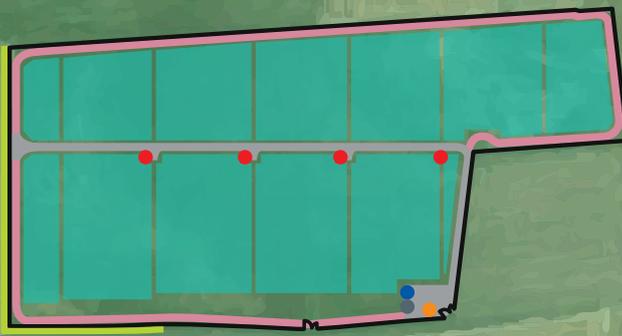
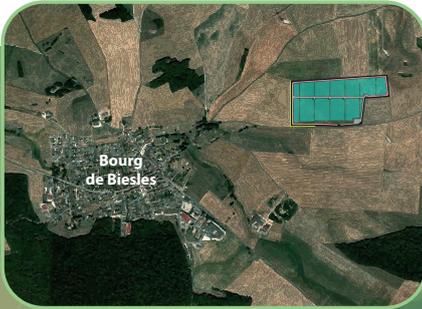


# Le projet d'installation agrivoltaïque sur la commune de Biesles



- Clôture avec entrée existante
- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Local technique
- Citerne
- Piste lourde largeur 5 m
- Piste légère
- Haies à créer

## LE CONTEXTE DU PROJET

Le site d'accueil du projet agrivoltaïque est une parcelle destinée au pâturage ovin.

Ce projet permettra la pérennisation de l'exploitation et la facilitation de la reprise familiale par anticipation. Il ne modifiera ni le système d'exploitation en place, ni la destination des terres, ni la commercialisation.

« Chez Photosol, nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et les riverains permet de construire un vrai dialogue autour du projet, de manière complète et partagée. Cela nous permet de l'adapter au plus près des sensibilités et des intérêts de chacun. »

Sarah Gaudin, Cheffe de Projet

## LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.

**23 GWh**  
de production  
annuelle, soit  
l'équivalent de la  
consommation de

**10 000**  
personnes

8 fois la population  
de Biesles ;  
plus de 20%  
de la population  
de l'agglomération  
de Chaumont

Environ

**11 400**  
tonnes

de CO<sub>2</sub> évitées par an\*.

**18,6 MWC** de puissance installée

**24 ha**  
de surface  
clôturée

dont  
**≈ 8 ha**  
de surface projetée  
de panneaux

\* Source RTE

## UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

Une concertation le plus en amont du projet avec les riverains pour assurer la meilleure intégration du parc dans le territoire :



Une installation sur un terrain ne présentant pas d'enjeux écologiques.



Un projet en situation de sortie de bourg proposant une intégration paysagère avec la plantation de haies.



La pérennisation d'une exploitation.



Des photomontages réalisés pour rendre compte de l'intégration du projet dans son environnement.

## LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

### RETOMBÉES FISCALES

Taxes locales annuelles (IFER, CET et TF')

Pour la commune de Biesles **≈ 13 300 €**

Pour l'agglomération de Chaumont **≈ 28 200 €**

Pour le département de la Haute-Marne **≈ 14 900 €**

\* Estimations au 01/02/2025

### EMPLOIS

Environ **45 emplois** durant la phase de chantier avec la **mobilisation d'entreprises locales** pour la plantation et l'entretien des haies, pour les clôtures, la préparation du terrain, etc.

### POUR LES HABITANTS DE BIESLES

La mise en place d'un **financement participatif** offrant la possibilité d'investir et d'épargner.

## LES PROCHAINES ÉTAPES



**T1 2025 :**  
Poursuite de la concertation et organisation d'un comité de projet



**T2 2025 :**  
Dépôt du permis de construire



**2025 - 2026 :**  
Instruction du permis de construire et décision motivée de la CDPENAF sur le permis de construire



**2026 :**  
Décision motivée du préfet sur le permis de construire

Si le permis de construire est accordé



**2028 :**  
Début de la construction



**2029 :**  
Mise en service du parc



**UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !**

concertation-projet-biesles@photosol.fr

Pour en savoir plus : [www.photosol.fr](http://www.photosol.fr)